



Rambouillet Territoires
22 rue Gustave Eiffel - ZA Bel Air
BP 40036 - 78511 Rambouillet Cedex
Tél. 01 34 57 20 61 - Fax 01 34 84 01 57

CC0307DEM01 : Convention de partenariat 2023-2026 « Véloscénie Paris - Le Mont Saint-Michel »

Conseil Communautaire du Lundi 3 juillet 2023

Convocation du 27 juin 2023

78120 RAMBOUILLET

Affichée le 27 juin 2023

Présidence : Thomas GOURLAN

Secrétaire de Séance : Joëlle JEGAT

Conseillers titulaires		Suppléants	Absents représentés par
AGUILLON Claire	REP		SIRET Jean-François
ALIX Martial	P	PORTHAULT Jérôme	
BATTEUX Jean-claude	P	ALOISI Henri	
BAX DE KEATING Geoffroy	P		
BERNARD Jean-Luc	REP		JUTIER David
BONTE Daniel	P		
BRICAUD Nathalia	P	CHEMIN Delphine	
BRIOLANT Stéphanie	P	DEFFRENNE Philippe	
CABRIT Anne	AE	BUREAU Norbert	
CAILLOL Valérie	P		
CARESMEL Marie	REP		CHRISTIANNE Janine
CARIS Xavier	P		
CAZANEUVE Claude	P	PELOYE Robert	
CHANCLUD Maurice	PS	GODEAU Hervé	
CHERET Claire	P	PASSET Georges	
CHRISTIANNE Janine	P		
CINTRAT Alain	P		
CONVERT Thierry	P	MAZE Michel	
COPETTI Isabelle	REP	MANDON Franck	BRICAUD Nathalie
DEMICHELIS Janny	P	LENTZ Jacques	
DENAIIS Lionel	AE		
DEMONT Clarisse	P		
DESMET France	AE		
DEROFF Joseph	AE		
DRAPPIER Jacky	P	QUINTON Benjamin	
DUCHAMP Jean-Louis	P	DELABBAYE Jean-Yves	
DUPRESSOIR Hervé	P		
FLORES Jean-Louis	P	HAROUN Thomas	
FOCKEY William	P		
FORMENTY Jacques	P	CARZUNEL Martine	
GAILLOT Anne-Françoise	P	LE MENN Pascal	
GHIBAUDO Jean-Pierre	PS	GUILLARD Olivier	

GOURLAN Thomas	P		
GROSSE Marie-France	P		
GUIGNARD Sylvain	AE		
IKHELF Dalila	AE		
JAFFRE Valéry	REP		WEISDORF Henri
JEGAT Joëlle	P		
JUTIER David	P		
LAHITTE Chantal	P		PAQUET Frédéric
LAMBERT Sylvain	P	GATINEAU Christian	
LECOURT Guy	P	BAUDESSON Hélène	
MALARDEAU Jean-Pierre	P	BERTHIER Lydie	
MARGOT JACQ Isabelle	P		
MARCHAL Evelyne	P	GENTIL Jean-Christophe	
MATILLON Véronique	P		
MAY OTT Ysabelle	P	VEIGA José	
MOUFFLET Catherine	P		
NEHLIL Ismaël	P		
PAQUET Frédéric	P		
PASQUES Jean-Marie	P		
PETITPREZ Benoît	REP		MATILLON Véronique
QUERARD Serge	P	SAISY Hugues	
QUINTON Gilles	AE	CHARRON Xavier	
REY Augustin	AE		
ROLLAND Virginie	P		
ROSTAN Corinne	P	MARECHAL Michel	MARCHAL Evelyne
ROUHAUD Jean Christophe	P	FAUQUEREAU Nadine	
SALIGNAT Emmanuel	P	CHALLOY Camélia	GOURLAN Thomas
SCHMIDT Gilles	P		
SIRET Jean-François	P		
STEPHANE Nathalie	AE		
TROGER Jacques	PS	BARDIN Dominique	
TRONEL Didier	P		
WEISDORF Henri	P		
YOUSSEF Leïla	P		
ZANNIER Jean-Pierre	P	THEVARD Nicolas	

Conseillers : 67	Présents : 52	Représentés : 6	Votants potentiels : 58	Absents/Excusés : 9
	Présents titulaires : 49			
	Présents suppléants : 3			

PT : présent titulaire – PS : présent suppléant - Rep : Représenté - 0 : ne prend pas part au vote - X : ne siège pas – A : absent - E : excusé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°2016362-0001 en date du 27 décembre 2016 portant fusion de Rambouillet Territoires Communauté d'Agglomération, de la Communauté de Communes Contrée d'Ablis-Portes d'Yvelines et de la Communauté de Communes des Etangs,

Vu l'arrêté préfectoral n° 78-2019-01-29-007 en date du 29 janvier 2019 portant modification des statuts de Rambouillet Territoires,

Vu l'arrêté préfectoral n°78-2019-10-28-004 en date du 28 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de Rambouillet Territoires à compter du renouvellement général des conseils municipaux des 15 et 22 mars 2020,

Considérant que l'OCTRT s'est vu confier la responsabilité de développer la fréquentation touristique sur le périmètre communautaire et qu'il peut être chargé par le Conseil communautaire, de tout ou partie de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique communautaire du tourisme et des programmes locaux de développement touristique, notamment dans les domaines de l'élaboration des services touristiques, des études en matière de promotion du tourisme, de l'animation des loisirs, de l'organisation de fêtes et de manifestations culturelles,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°CC2211OT01 en date du 28 novembre 2022 relative à la convention de partenariat 2019-2022 Véloscénie Paris – Le Mont Saint-Michel,

Considérant que les objectifs de poursuivre le travail engagé et d'enclencher une phase de développement et de promotion plus active, permettent une quatrième programmation pour quatre années de 2023 à 2026, autour d'un enjeu fort : spécifier le positionnement marketing de la Véloscénie comme un itinéraire d'initiation au voyage à vélo,

Considérant le projet de convention de partenariat Véloscénie ayant pour objet de :

- Marquer l'engagement de chaque partenaire à contribuer au développement de la véloroute dénommée « la Véloscénie Paris – Le Mont Saint-Michel, l'itinéraire grand spectacle » selon le plan d'actions proposé pour la période 2023-2026 ;
- Définir les modalités de gouvernance et de fonctionnement du projet ;
- Définir les règles de financement communes du projet ;
- Définir les modalités financières entre la Communauté d'agglomération Rambouillet Territoires par le biais de l'Office de Tourisme communautaire Rambouillet Territoires et les chefs de file : C'Chartres Tourisme SPL et l'Office de tourisme Mont Saint-Michel Normandie.

Considérant que ce projet définit le cadre global du partenariat et que sa signature engage les partenaires à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réussite des actions partenariales,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE**

AUTORISE le Président de Rambouillet Territoires **Thomas GOURLAN** à signer la convention de partenariat 2023-2026 tripartite avec l'Office de tourisme communautaire de Rambouillet Territoires et C'Chartres Tourisme SPL et par délégation pour l'office de tourisme Mont Saint-Michel Normandie, jointe en annexe,

AUTORISE la Présidente de l'Office de tourisme communautaire de Rambouillet Territoires, **Anne-Françoise GAILLOT**, à signer la convention de partenariat 2023-2026 tripartite avec la Communauté d'agglomération Rambouillet Territoires et C'Chartres Tourisme SPL et par délégation pour l'office de tourisme Mont Saint-Michel Normandie, jointe en annexe,

PRECISE que la participation financière à la coordination et au plan d'action de la Véloscénie versée sous forme de contribution forfaitaire annuelle sera à la charge de l'Office de tourisme communautaire de Rambouillet Territoires ainsi que tous frais liés à des actions de valorisation et de structuration de la Véloscénie tels que des frais d'hébergement et de restauration pour des éductours, des accueils presse et blogs, des événements,... qui ont lieu sur son territoire de compétence, et une participation aux frais communs liés à ces accueils presse, blogs et éductours (billets de train, avion, location de vélo, transfert de bagages...),

PRECISE qu'en ce qui concerne le plan d'actions pluriannuel sur lequel les partenaires s'engagent ensemble pour la mise en œuvre et dont les objectifs généraux sont les suivants :

- Développer la renommée de l'itinéraire en travaillant sur le positionnement d'un itinéraire d'initiation au voyage à vélo sur le marché français tout en conservant le positionnement d'expérience emblématique de la France à vélo sur les marchés allemands et BeNeLux ;
- Renforcer les infrastructures, les équipements et les services pour atteindre une offre plus qualitative ;
- Mieux connaître nos cibles en exploitant l'étude de fréquentation.

La Communauté d'agglomération Rambouillet Territoires sera associée en amont de sa mise en œuvre avec l'Office de tourisme communautaire Rambouillet Territoires, afin de définir les actions relevant plus particulièrement de son territoire et de valider les montants à engager tant en investissement qu'en fonctionnement, compte tenu des impacts budgétaires que cela peut représenter,

PRECISE que le financement de ces actions incombera à l'Office de tourisme communautaire de Rambouillet Territoires après validation de la Communauté d'agglomération Rambouillet Territoires,

DONNE tout pouvoir au Président ou à son représentant pour l'application de cette délibération.

Fait à Rambouillet, le 3 juillet 2023

« La présente délibération à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la communauté d'agglomération Rambouillet Territoires, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit implicite ou explicite pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Conformément à l'article R 421.7 du code de justice administrative, les personnes résidants Outre-Mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr »



CONVENTION de PARTENARIAT 2023-2026

ENTRE

**La Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires
Représentée par son Président Thomas GOURLAN, partenaire du comité
d'itinéraire de La Véloscénie,**

agissant en vertu de la délibération CC0307DEM01 du Conseil communautaire DU 03/07/2023

ET

**L'Office de tourisme communautaire de Rambouillet Territoires
Représenté par sa Présidente Anne-Françoise GAILLOT, partenaire du comité
d'itinéraire de La Véloscénie,**

agissant en vertu de la délibération CC0307DEM01 du Conseil communautaire DU 03/07/2023

ET

**C'Chartres Tourisme SPL, chef de file du projet,
Représenté par Isabelle MESNARD,**

**agissant en vertu de la convention de partenariat du 15 mars 2023 avec l'Office de tourisme
Mont Saint-Michel Normandie**

CI-APRES DENOMMEES « LES PARTIES »

PREAMBULE

La structuration de la destination « France à vélo 2030 » poursuit son chemin autour d'une ambition forte : faire de la France la 1^{ère} destination mondiale pour le tourisme à vélo. Aujourd'hui en 2^{ème} position derrière l'Allemagne, la France s'appuie sur un réseau de véloroutes qui maille de mieux en mieux le territoire national et témoigne d'une fréquentation qui s'est décuplée au moment de la crise sanitaire (+36% de fréquentation sur les véloroutes entre 2019 et 2021). En 2019, le tourisme à vélo en France représentait 4,2 milliards d'euros de retombées économiques directes, 90 millions de nuitées par an, et 21 millions de français pratiquant le vélo pendant leurs vacances.

La Véloscénie (V40), reliant Paris au Mont Saint-Michel, est l'une de ces véloroutes qui contribue au rayonnement de la France à vélo. Elle relie deux sites touristiques majeurs du paysage français - Notre Dame de Paris et le Mont Saint-Michel - et un total de 5 sites classés au patrimoine mondial de l'Unesco. Elle traverse 4 régions, 8 départements, 21 intercommunalités et 3 parcs naturels régionaux. En 2022, le site web de La Véloscénie et ses pages sur France Vélo Tourisme se positionnaient au 5^{ème} rang des itinéraires les plus vus sur internet parmi une soixantaine de destinations et itinéraires référencés sur la plateforme nationale.

Afin de développer et promouvoir l'itinéraire, les territoires se sont réunis en comité d'itinéraire depuis 2011. Le comité d'itinéraire a pour principal objectif la mise en œuvre d'un plan d'actions concerté pluriannuel autour des dimensions infrastructures et signalisation ; promotion et communication ; services, intermodalité, observation ; et coordination. La structure partenariale du comité d'itinéraire, en développant un produit touristique commun, permet d'optimiser les moyens, de renforcer l'efficacité et de décupler l'impact de la promotion sur les clientèles cibles. L'action collective est ainsi plus performante.

Rappel des précédentes étapes du projet :

- 2011-2014 : structurer et lancer l'itinéraire – pilotage par Manche Tourisme (CDT)
- 2015-2018 : finaliser et inaugurer La Véloscénie tout en lançant une première phase de promotion – pilotage par Latitude Manche (CDT)
- 2019-2022 : positionner La Véloscénie comme une expérience emblématique de la France à vélo - copilotage par les offices de tourisme Mont Saint-Michel Normandie et de Chartres Métropole

Dans la continuité des trois conventions précédentes, les collectivités territoriales et les institutions touristiques concernées par l'aménagement et la valorisation touristique de La Véloscénie se mobilisent pour une nouvelle phase de développement et de promotion pour la période 2023-2026. Les partenaires devront répondre à plusieurs enjeux durant cette nouvelle programmation comme l'ouverture à des cibles néophytes plus exigeantes en termes d'aménagement et services ; le risque de saturation de l'offre d'hébergement ; faire face aux évolutions des consommations touristiques post-covid ; la multiplication des partenaires et la nécessité de fédérer à une échelle départementale.

La nouvelle ambition définie collectivement est donc la suivante : **Spécifier le positionnement marketing de La Véloscénie comme un itinéraire d'initiation au voyage à vélo.**

Cela se traduit en trois objectifs généraux :

- Développer la renommée de l'itinéraire en travaillant sur le positionnement d'un itinéraire d'initiation au voyage à vélo sur le marché français tout en conservant le positionnement d'expérience emblématique de la France à vélo sur les marchés allemands et BeNeLux
- Renforcer les infrastructures, les équipements et les services pour atteindre une offre plus qualitative
- Mieux connaître nos cibles en exploitant l'étude de fréquentation

dispose d'une voix délibérative. Il définit les grandes orientations et les objectifs en votant le budget et le plan d'action pour l'année suivante. Il peut modifier le plan d'action pluriannuel si nécessaire. Lors de ses réunions, il peut ponctuellement associer d'autres structures en fonction de l'ordre du jour.

Le **comité directeur** se réunit deux à quatre fois par an et se compose des grands financeurs du comité d'itinéraire (régions, départements ou CRT / CDT-ADT) ; un représentant, par territoire, est désigné ainsi qu'un suppléant, en charge de faire le lien avec l'élu référent. Il permet de concerter les partenaires et préparer les décisions stratégiques en amont d'un Copil.

Les **comités miroirs départementaux** se réunissent environ deux fois par an. Ils réunissent les EPCI et offices de tourisme d'un territoire départemental afin d'appliquer le plan d'action pluriannuel du comité d'itinéraire à l'échelle locale. Ils permettent aussi de se concerter à l'échelle d'un territoire en amont des comités de pilotage. Ces comités miroir départementaux sont animés par un Conseil départemental ou son CDT/ADT selon leur volonté.

Le plan d'action est ensuite réalisé par l'équipe de coordination de La Véloscénie et des « **référénts techniques** » par territoire ou des « **experts** » dans certains domaines de compétences spécifiques. Ils se réunissent de temps à autres en **groupes de travail techniques et thématiques**, en petites cellules de travail (format physique ou numérique) ou lors de simples points téléphoniques. Les techniciens compétents pour œuvrer au plan d'action de La Véloscénie doivent être désignés par les structures partenaires pour les champs de compétences suivants : aménagement et signalisation, services, intermodalité, observation, promotion, presse, commercialisation. Ces contacts constituent le répertoire technique du comité d'itinéraire.

La coordination générale, technique et financière du partenariat est assurée par les **chefs de file du projet** et notamment via l'équipe de coordination.

Schéma de gouvernance du comité d'itinéraire :



ARTICLE 4 : PILOTAGE GENERAL DU PROJET

4.1 - DESIGNATION, ROLE ET ENGAGEMENTS DU CHEF DE FILE

Lors de la réunion du comité d'itinéraire du 06/12/2022, C'Chartres Tourisme et l'Office de tourisme Mont Saint-Michel Normandie ont été reconduits chefs de file de La Véloscénie. C'Chartres Tourisme engage les conventions de partenariat pour le compte des deux offices de tourisme. Les chefs de files sont représentés par Isabelle MESNARD, vice-présidente à Chartres Métropole et présidente de la SPL C'Chartres Tourisme, renouvelée le 06/12/2022 comme Présidente de La Véloscénie.

Les chefs de file s'engagent auprès des partenaires à assurer la coordination opérationnelle, administrative et financière de la programmation partenariale 2023-2026 dans de bonnes conditions et dans le respect des objectifs fixés en commun.

Afin d'atteindre cet objectif, ils travailleront en étroite collaboration avec les partenaires. Ils les informeront de la progression et de l'avancement du plan d'actions et seront chargés de suivre les actions décidées par le comité d'itinéraire. Ils assureront les relations avec les instances nationales compétentes : Services de l'État, France Vélo Tourisme, ADN Tourisme, Vélo et Territoires et les associations d'usagers et fédérations (FUB, AF3V, FF Vélo, FFC, etc.).

Pour assurer leurs missions d'information, les chefs de file transmettront aux partenaires tous les documents utiles à la compréhension de l'avancée du projet, notamment les comptes rendus des réunions du comité de pilotage, les travaux des groupes de travail, les documents de communication...

Par ailleurs, ils réunissent le Codir et les groupes de travail techniques selon la nécessité et doivent s'assurer du bon avancement des travaux et tâches dont les délais et le cadre auront été fixés lors des comités de pilotage.

D'autre part, en tant que chefs de file du projet, C'Chartres Tourisme et l'office de tourisme Mont Saint-Michel Normandie s'engagent à assurer la coordination financière et la maîtrise d'ouvrage des actions communes. À ce titre, ils s'assurent de la disponibilité des crédits auprès des partenaires financeurs avant d'engager la commande des actions prévues. La disponibilité des crédits sera établie sur la base de la présentation d'une délibération, d'un courrier ou d'un mail officiel attestant de l'attribution des crédits nécessaires par chacun des partenaires à C'Chartres Tourisme, porteur de la convention et de la comptabilité du projet.

4.2 - LES CHARGES DE MISSION

En lien étroit avec les équipes de direction de C'Chartres Tourisme SPL et l'office de tourisme Mont Saint-Michel Normandie, les chargés de mission garantissent, pour le compte de tous les partenaires, la bonne coordination administrative, financière et opérationnelle du projet.

Un chef de projet et un chargé de promotion et de marketing sont employés par les chefs de file, sous forme d'un contrat de travail à durée indéterminée et bénéficient de ce fait de tout le matériel adéquat à la bonne réalisation de leurs missions de coordination et de maîtrise d'ouvrage des actions.

Par ailleurs, des ressources humaines supplémentaires pourront être mises à disposition par les deux offices de tourisme chefs de file sur des missions de comptabilité et d'animation de réseau des offices de tourisme notamment.

ARTICLE 5 : ROLE ET ENGAGEMENTS DES « EXPERTS »

Les « experts » sont des techniciens référents et identifiés par la coordination dans certains domaines de compétence ou pour la mise en œuvre d'actions bien spécifiques.

Chaque structure partenaire de La Véloscénie doit être en capacité de s'impliquer pour le compte du collectif à un moment donné. À titre d'exemple, si la coordination a besoin d'un appui technique en matière d'observation, il peut faire appel aux compétences particulières d'un « expert », préalablement identifié. Un des objectifs et des forces du collectif est la mutualisation des compétences.

Si un partenaire souhaite mettre en place une action sur La Véloscénie ou reproduire une action mise en place sur son territoire au profit de La Véloscénie, la collectivité ou l'institution touristique peut devenir témoins sur cette action et partager son expertise. En étroite collaboration avec les chefs de file, une structure partenaire peut donc piloter une action spécifique.

ARTICLE 6 : ROLES ET ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

6.1- ROLE ET ENGAGEMENTS DES DEPARTEMENTS ET REGIONS

Les collectivités partenaires s'engagent à :

- Participer ou assurer leur représentation aux comités de pilotage, au codir ou toute autre réunion de travail ;
- Appliquer et diffuser localement, dans les opérations réalisées sous leur maîtrise d'ouvrage ou par leurs partenaires, les décisions techniques prises par le Comité d'itinéraire de La Véloscénie, notamment en matière d'aménagement, d'entretien, d'équipements et de signalisation ;
- Faciliter les liaisons intermodales pour les cyclistes en séjour le long de la véloroute ;
- Intégrer autant que possible La Véloscénie au sein de leurs outils de communication en respectant la charte graphique et la marque ;
- Mettre à jour les changements de tracés sur l'itinéraire et communiquer toute information de travaux et de modifications d'itinéraire auprès de la coordination, notamment à travers l'outil de signalement ;
- Partager les données des compteurs vélo implantés le long de La Véloscénie et entretenir les compteurs.
- Participer financièrement au projet et à l'application du plan d'actions via une contribution annuelle directe (ou via son CDT/ADT ou CRT) selon les modalités définies dans l'article 8.4.

6.2 - ROLE ET ENGAGEMENTS DES COMITES REGIONAUX OU DEPARTEMENTAUX DU TOURISME

Les comités du tourisme s'engagent à :

- Participer ou assurer leur représentation aux comités de pilotage, au codir (si désigné) ou toute autre réunion de travail ;
- Mettre en œuvre les moyens techniques et financiers nécessaires au développement des services le long de l'itinéraire pour lesquels ils sont compétents, dans le respect des délais du projet et des prescriptions définies par les chartes ou marques régionales ou nationales, notamment le déploiement de la marque Accueil Vélo ;
- Contribuer à alimenter et fournir les données touristiques utiles aux outils d'observation, de promotion et de commercialisation de La Véloscénie ;
- Intégrer et prendre en compte l'itinéraire dans leurs documents de programmation et leurs actions de communication et de commercialisation liées au vélo ou au tourisme durable, notamment à l'étranger et au niveau national ;
- Contribuer techniquement et financièrement aux actions de promotion de l'itinéraire sur leur territoire de compétence (accueils de presse, éductours, réunions locales...).

6.3 - ROLE ET ENGAGEMENTS DES INTERCOMMUNALITES, DES SYNDICATS MIXTES ET DES OFFICES DE TOURISME INTERCOMMUNAUX

Les intercommunalités, les syndicats mixtes et les offices de tourisme communautaires partenaires s'engagent à :

- Participer ou assurer leur représentation aux comités de pilotage ou toute autre réunion de travail ;
- Appliquer et diffuser localement, dans les aménagements réalisés sous leur maîtrise d'ouvrage ou par leurs partenaires, les décisions techniques prises par le Comité d'itinéraire de La Véloscénie, notamment la signalisation ou les équipements de services (haltes repos, aires de services, panneaux d'information...);
- Intégrer autant que possible La Véloscénie au sein de leurs outils de communication en respectant la charte graphique et la marque ;
- Promouvoir La Véloscénie au sein de la documentation touristique diffusée localement, ou tout autre support de communication jugé utile à destination des touristes et des habitants ;
- Contribuer techniquement et financièrement aux actions de promotion de l'itinéraire sur leur territoire de compétence (accueils de presse, éductours, réunions locales...) en collaboration avec les CRT et les CDT/ADT.
- Participer financièrement au projet et à l'application du plan d'actions via une contribution annuelle selon les modalités définies dans l'article 8.4.

ARTICLE 7 : PLAN D'ACTION COMMUN

Les partenaires s'engagent ensemble pour la mise en œuvre d'un plan d'action pluriannuel, dont les objectifs majeurs sont les suivants :

- Développer la renommée de l'itinéraire en travaillant sur le positionnement d'un itinéraire d'initiation au voyage à vélo tout en conservant le positionnement d'expérience emblématique de la France à vélo sur les marchés allemands et BeNeLux ;
- Renforcer les infrastructures, les équipements et les services pour atteindre une offre plus qualitative ;
- Mieux connaître nos cibles en exploitant l'étude de fréquentation.

Le plan d'action détaillé est présenté en Annexe 1.

ARTICLE 8 : FINANCEMENT DU PROJET

8.1 - DEPENSES PREVISIONNELLES

Les dépenses prévisionnelles du projet sont les suivantes :

Dépenses prévisionnelles					
	2023	2024	2025	2026	Total période
Fonctionnement et coordination	95 000 €	95 000 €	95 000 €	96 000 €	381 000 €
Infrastructures et jalonnement	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	16 000 €
Services	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	32 000 €
Communication et promotion	70 500 €	70 500 €	70 500 €	70 500 €	282 000 €
Observation	<i>Etude financée sur provisions</i>	4 000 €	0 €	0 €	4 000 €
Total dépenses	177 500 €	181 500 €	177 500 €	178 500 €	715 000 €

Chaque année, le comité d'itinéraire valide le budget et le plan d'actions annuel de l'exercice suivant. Il sera recherché un équilibre des dépenses/recettes non pas annuellement, mais sur les 4 années de la convention

de partenariat. L'annexe 2 présente le détail du budget prévisionnel (dépenses et recettes) et les contributions des partenaires.

Dans le cadre de leur mission de coordination, C'Chartres Tourisme et l'office de tourisme Mont Saint-Michel Normandie entreprennent toutes les actions nécessaires au bon pilotage de l'itinéraire, notamment sur le plan budgétaire. Toutefois si des frais supplémentaires devaient être engagés et non imputables aux chefs de file, ces derniers en avertiraient en amont le Comité d'itinéraire selon la nature des dépenses (appel à un cabinet juridique, expertise comptable spécifique, etc.).

8.2 - PORTAGE FINANCIER

Les participations au titre du financement du plan d'actions et de la coordination de La Véloscénie sont versées à C'Chartres Tourisme en sa qualité de co-pilote et porteur des conventions. C'Chartres Tourisme tient une comptabilité analytique annuelle dédiée au projet et met à disposition tous les éléments et pièces justificatives des dépenses et des recettes liées au projet sur simple demande.

Les chefs de file et les partenaires veilleront à ce que l'ensemble des contributions accordées soit bien dépensé pour le bénéfice de tous et du projet collectif.

En fin de programmation, si des reliquats de budget subsistaient :

1. Soit une dernière action commune serait engagée sur validation des partenaires ;
2. Soit les reliquats seraient reversés aux partenaires au prorata de leur forfait annuel en 2022 (cf. taux Annexe 2).
3. Soit la trésorerie sera maintenue pour une nouvelle programmation partenariale.

8.3 - PRISE EN CHARGE FINANCIERE DES RESSOURCES HUMAINES

Les chargés de mission dédiés à la coordination et à la mise en œuvre du plan d'actions, recrutés par les chefs de file pour le compte du collectif, pourront être sous contrat de C'Chartres Tourisme et/ou de l'Office de tourisme du Mont Saint-Michel Normandie.

Le contrat du chef de projet sera spécifiquement porté par l'Office de tourisme du Mont Saint-Michel Normandie. À ce titre, l'Office de tourisme du Mont Saint-Michel Normandie refacturera les frais inhérents à ce poste à C'Chartres Tourisme.

8.4 - ENGAGEMENT ET MODALITES FINANCIERES

À la signature de la présente convention, l'Office de tourisme communautaire de Rambouillet Territoires s'engage à participer financièrement à la coordination et au plan d'action de La Véloscénie chaque année pour quatre ans sous réserve de validation par les assemblées départementales, régionales ou par l'organe de délibération propre à la structure partenaire de la présente ou d'une convention financière annuelle annexe. En effet, l'engagement financier d'un partenaire peut être complété par une convention financière annuelle si sa structure le nécessite.

Les contributions forfaitaires annuelles de chaque partenaire ont été définies collectivement lors du comité de pilotage exceptionnel du 13/10/2022. Elles sont les suivantes pour la période 2023-2026 :

Régions et Départements		15 000€
EPCI	Communauté d'agglomération	5 500€
	PNR et Syndicats mixtes	1 500€
	Communauté de communes	1 000 €

Le financement par les Régions / les Département / les EPCI peut être assuré par les Conseils régionaux / les Conseils départementaux / les Communautés d'agglomération / les communautés de communes ou par les CRT / CDT ou ADT / OT communautaires. Pour la Communauté d'agglomération Rambouillet Territoires, le financement est assuré par l'Office de tourisme communautaire de Rambouillet Territoires.

Au-delà de la contribution forfaitaire annuelle, l'institution touristique liée à la Communauté d'agglomération Rambouillet Territoires pourra être amenée à prendre en charge des frais liés à des actions de valorisation et de structuration de La Véloscénie Paris – Le Mont Saint-Michel. À titre d'exemple : des frais d'hébergement et de restauration pour des éductours, des accueils presse et blogs, des événements... qui ont lieu sur son territoire de compétence, et éventuellement une participation aux frais communs liés à ces accueils presse, blogs et éductours (billets de train, avion, location de vélo, transfert de bagages...). Sont principalement concernés les CRT et CDT/ADT.

8.5 - CONTROLE ET PAIEMENT

Un appel à contribution sera adressé aux partenaires dès le premier semestre de l'année en cours. Il devra être suivi par le versement de l'intégralité de la contribution forfaitaire du partenaire dans les meilleurs délais afin de permettre aux chefs de file d'engager les actions et ainsi assurer la bonne mise en œuvre du plan d'action commun. Pour l'année 1 de la convention, le délai pourra être porté exceptionnellement au 3^{ème} ou 4^{ème} trimestre 2023, compte tenu du temps nécessaire à la signature des nouvelles conventions.

C'Chartres Tourisme SPL fournira au partenaire signataire de la convention les pièces justificatives suivantes :

- Pour le 31 juin de l'année N au plus tard :
 - Une facture adressée au partenaire via la plateforme Chorus Pro si nécessaire ;
 - Le plan d'action et le budget prévisionnel voté au précédent comité de pilotage ;
 - Un état des dépenses de l'année N-1 et les pièces justificatives complètes certifiées.

Ces pièces garantiront l'exécution du programme et du budget défini collectivement.

Coordonnées bancaires de C'Chartres Tourisme SPL

BP VAL DE FRANCE				
Titulaire du compte/Account holder		Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc.). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation. This statement is intended for your payees and/or payors when setting up Direct debit, Standing orders, Transfers and Payment. Please use this Bank account statement when booking transactions. It will help avoiding execution errors which might result in unnecessary delays.		
SA C'CHARTRES TOURISME				
Relevé d'identité bancaire / Bank details statement				
IBAN (International Bank Account Number)			BIC (Bank Identification Code)	
Code Banque	Code Guichet	N° du compte	Clé RIB	Domiciliation/Paying Bank BPVF EURE ET LOIR ENTR

ARTICLE 9 : PROPRIETE DES PRODUCTIONS COMMUNES

L'ensemble des travaux matériels et immatériels produits sur financements communs seront propriété partagée de l'ensemble des partenaires. À ce titre, les chefs de file s'engagent à fournir tous les documents produits dans le cadre du projet à chacun des partenaires.

ARTICLE 10 : MODIFICATIONS DE LA CONVENTION

Toute modification des termes de la présente convention, doit faire l'objet d'un avenant écrit entre les parties, conclu dans les mêmes formes et conditions que la présente convention.

ARTICLE 11 : LITIGES

En cas de différends, les chefs de file et les partenaires s'obligent à aboutir à un règlement à l'amiable. Si leurs efforts demeurent infructueux, ils auront recours à une procédure d'arbitrage extra judiciaire. Tous les conflits juridiques en relation ou résultant de la présente convention, y compris sa validité et la clause relative à l'arbitrage seront traités selon les dispositions des instances juridictionnelles du lieu de la rédaction de la présente convention.

Fait à Chartres, le _____, en 4 exemplaires originaux.

Pour C'Chartres Tourisme et par délégation pour
l'office de tourisme Mont Saint-Michel Normandie,
Isabelle MESNARD, Présidente,
(Signature et cachet de l'organisme)

Pour la Communauté d'agglomération
Rambouillet Territoires
Thomas GOURLAN, Président,
(Signature et cachet de l'organisme)

Pour l'Office de tourisme communautaire de
Rambouillet Territoires
Anne-Françoise GAILLOT, Présidente,
(Signature et cachet de l'organisme)

ANNEXE 1 : PLAN D' ACTIONS DE LA VELOSCENIE 2023-2026

Objectifs généraux :

- Développer la renommée de l'itinéraire en travaillant sur le positionnement d'un itinéraire d'initiation au voyage à vélo
- Renforcer les infrastructures, les équipements et les services pour atteindre une offre plus qualitative
- Mieux connaître nos cibles en exploitant l'étude de fréquentation

Axe 1 : Infrastructures - Intermodalité

- A1.1 · Renforcer et entretenir les aménagements et le jalonnement directionnel
 - Assurer une veille permanente sur les aménagements et la signalétique directionnelle existante
 - Poursuivre l'aménagement sur certains points dangereux ou non adaptés aux cyclistes
 - Conforter l'itinéraire par une offre de boucles locales connectées et liaisons gares
 - Travailler l'aménagement paysager le long de l'itinéraire
- A1.2 · Équiper l'itinéraire de signalétique complémentaire
 - Installer des RIS sur les tronçons non couverts de l'itinéraire
 - Mettre en place de la signalisation d'information locale pour indiquer les services et sites touristiques de proximité
 - Mettre en place de la signalétique de rabattement depuis les gares et les centres villes
- A1.3 · Diagnostiquer et conforter l'offre intermodale pour rendre La Véloscénie plus accessible
 - Établir un diagnostic de l'offre intermodale existante et projetée à l'échelle de l'itinéraire
 - Établir un diagnostic de la gouvernance de l'intermodalité à l'échelle de l'itinéraire
 - Mettre à jour le diagnostic des alternatives à l'embarquement des vélos dans les trains ou cars
 - Définir des pistes d'amélioration de l'offre intermodale sur la base des éléments de diagnostic
 - Intégrer ces objectifs au sein d'un plan d'actions commun ou régional pour l'intermodalité à l'échelle de La Véloscénie
 - Communiquer sur l'accessibilité intermodale et les nouveaux services déployés par les AOT/AOM/privés

Axe 2 : Services - observation

Sous-objectifs :

- A2.1 · Déployer des équipements pour mieux accueillir les touristes à vélo le long du parcours, dans les centres villes et les sites de visite
 - Poursuivre l'inventaire des équipements dans l'outil de Vélos & Territoires et diagnostiquer les manques
 - Mailler le parcours d'aires de services et/ou d'haltes repos tous les 10 km pour améliorer l'expérience et la qualité de l'itinéraire
 - Installer et pérenniser des consignes à bagages et/ou vélos dans les sites touristiques
 - Développer des conciergeries touristiques et stations vélo dans les grandes villes étapes
- A2.2 · Conforter des offres de location/réparation de vélos au niveau local et à l'échelle de l'itinéraire avec des solutions « one way »
 - Soutenir la structuration d'offres de location/réparation professionnelle, en collaboration avec les loueurs de vélo actuels, des équipementiers et les réseaux nationaux
 - Identifier précisément les portes d'entrée de l'itinéraire et les usages potentiels en fonction de la saison touristique vs hors saison
- A2.3 · Poursuivre le déploiement de services essentiels
 - Innover pour accroître l'offre d'hébergements le long de l'itinéraire : hébergements éphémères, à la nuitée, HLL, partenariat avec les fermes, chez l'habitant,...
 - Poursuivre le déploiement de la marque Accueil Vélo sur tous les territoires pour accompagner la demande croissante, ainsi que sur les boucles locales

- Poursuivre les RDV de La Véloscénie en format présentiel et numérique pour faire des prestataires touristiques et des acteurs locaux des « ambassadeurs de La Véloscénie » et favoriser leur mise en réseau
- Conforter la mise en réseau des Offices de tourisme pour assurer un accueil homogène tout au long des 450 km
- A2.4 · Évaluer la fréquentation de l'itinéraire et mesurer l'impact économique de La Véloscénie
 - Réaliser l'étude de fréquentation et de retombées économiques pour mieux connaître les clientèles de La Véloscénie en 2023
 - Exploiter et communiquer sur les résultats en 2024 et 2025
 - Collaborer à l'observatoire national mis en place par Vélos & Territoires

Axe 3 : Promotion - marketing

- A3.1 · Poursuivre la promotion de La Véloscénie vers un marketing de « l'expérience » et y inclure une dimension initiatique
 - Actualiser les profils type de nos clientèles en partenariat avec les acteurs terrain et les résultats de l'enquête de fréquentation
 - Poursuivre la construction d'expériences à vivre sur La Véloscénie : défi personnel, quête spirituelle, grand patrimoine, vacances vertes, microaventure... qui adresseront nos différentes cibles
 - Identifier des escapades permettant de vivre ces expériences sur des segments de l'itinéraire, incluant des boucles locales et des circuits de découvertes dans les villes
 - Valoriser des escapades spécifiques sur les ailes de saison pour proposer une expérience plus proche des locaux et profiter au mieux des équipements de l'itinéraire
 - Se doter d'une étude marketing et de spécification de la marque « La Véloscénie, l'itinéraire grand spectacle »
- A3.2 · Décliner cette stratégie marketing dans notre plan de promotion français
 - Soutenir la création d'offres de séjours correspondantes à ces expériences
 - Inclure sur notre site web les boucles locales
 - Inciter les partenaires institutionnels touristiques à créer de circuits touristiques à vélo dans les villes
 - Développer une gamme de produits dérivés Véloscénie (bidons, t-shirts...)
 - Enrichir le site web dédié en version française en y incluant des boucles, des articles d'inspiration sur le patrimoine local et les produits du terroir
 - Produire des contenus photos et vidéos
 - Poursuivre le travail de relations presse avec une agence dédiée
 - Collaborer à la création d'une application numérique à l'échelle nationale, avec France Vélo Tourisme
- A3.3 · Prioriser la communication sur les deux marchés européens les plus émetteurs de cyclotouristes - marchés allemand et Benelux
 - Participer au plan de promotion international de France Vélo Tourisme
 - Améliorer le site web en version anglaise et enrichir les contenus en ALL et NL
 - Soutenir la création d'un guide en version allemande ou néerlandaise
 - Poursuivre le travail de relations presse avec au moins une agence de presse sur un des marchés cibles et avec l'appui des CRT
 - Démarcher des agences de voyages et tours opérateurs spécialisés
 - Prendre en charge des éductours (multi-marchés)
 - Participer à des salons spécialisés en direct et par le biais des partenaires
- A3.4 · S'appuyer sur des événementiels à dimension nationale et locale pour faire connaître et animer La Véloscénie
 - Faire aboutir un événement ou un produit spécifique intégrant une dimension ludique sur La Véloscénie
 - Soutenir la création d'événements autour de La Véloscénie qui peuvent servir l'animation locale et la notoriété de l'itinéraire
 - Saisir l'opportunité des JO 2024

Axe 4 : Organisation

- A4.1 · Coordonner et mettre en œuvre l'ensemble des actions de façon concertée et cohérente
- A4.2 · Maintenir les partenariats publics
 - Convaincre les agglomérations de Versailles Grand Parc et Paris-Saclay de rejoindre le comité d'itinéraire, ainsi que Saint-Quentin-en-Yvelines (en réflexion)
 - Poursuivre les efforts pour mobiliser la région Ile-de-France
- A4.3. Diversifier les sources de financements pour le comité d'itinéraire
 - Mandater un consultant pour structurer notre recherche de fonds privés ou de fonds nationaux ou européens
 - Être en veille sur les appels à projets pour bénéficier d'aides nationales (Ademe, Atout France...)

ANNEXE 2 : BUDGET COMMUN ET CONTRIBUTIONS DES PARTENAIRES

LA VELOSCENIE - PROGRAMME 2023-2026

Le détail des dépenses annuelles sera validé chaque année n-1, lors du comité de pilotage de fin d'année.

Dépenses prévisionnelles 2023-2026					
	2023	2024	2025	2026	Total période
Fonctionnement et coordination	95 000 €	95 000 €	95 000 €	96 000 €	381 000 €
Infrastructures et jalonnement	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	16 000 €
Services	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	32 000 €
Communication et promotion	70 500 €	70 500 €	70 500 €	70 500 €	282 000 €
Observation	<i>Etude financée sur provisions</i>	4 000 €	0 €	0 €	4 000 €
Total dépenses	177 500 €	181 500 €	177 500 €	178 500 €	715 000 €

Recettes prévisionnelles 2023-2026					
	2023	2024	2025	2026	Total 4 ans
Régions ou CRT					
Centre-Val de Loire	15 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	45 000 €
Normandie	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	60 000 €
Départements ou CDT					
Paris	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	60 000 €
Hauts-de-Seine	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	60 000 €
Essonne	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	60 000 €
Yvelines	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	60 000 €
Eure-et-Loir	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	60 000 €
Orne	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	60 000 €
Mayenne ¹	8 500 €	8 500 €	8 500 €	8 500 €	34 000 €
Manche	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	60 000 €
PNR					
Perche	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	6 000 €
HV Chevreuse	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	6 000 €
EPCI					
Sceaux	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	4 000 €
CC Pays de Limours (CCPL)	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	4 000 €
CC de la Haute Vallée de Chevreuse	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	4 000 €
CA Rambouillet Territoires	5 500 €	5 500 €	5 500 €	5 500 €	22 000 €
CC des Portes Euréliennes d'Ile de France	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	4 000 €
CA Chartres Métropole	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	24 000 €
CC entre Beauce et Perche	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	4 000 €
CC Terres de Perche	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	4 000 €

¹ Le Département de la Mayenne et Mayenne Tourisme ont contribué financièrement au comité d'itinéraire depuis 2011 sans que la variante par Pré-en-Pail ne soit ouverte avant octobre 2021. Aussi, il est considéré que le département ne profitait pas pleinement des actions de promotion coordonnées par le comité d'itinéraire. À titre exceptionnel, il est accordé que la Mayenne continue de participer à hauteur de 8 500 €.

Mise en tourisme de la véloroute Paris Mont Saint-Michel

Convention de partenariat globale 2023-2026

CC du Perche	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	4 000 €
CC Cœur du Perche	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	4 000 €
CC du Pays de Mortagne au Perche	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	4 000 €
CC de la Vallée de la Haute Sarthe + OT Pays Mélois	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	4 000 €
CU d'Alençon	5 500 €	5 500 €	5 500 €	5 500 €	22 000 €
CC Mont des Avaloirs (CCMA)	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	4 000 €
Bagnoles de l'Orne	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	4 000 €
Domfront	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	4 000 €
CA Mont-Saint-Michel - Normandie	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	24 000 €
TOTAL RECETTES	182 500 €	177 500 €	177 500 €	177 500 €	715 000 €

NB : Le budget de dépenses sera ajusté à celui des recettes selon la confirmation des financements accordés.
Certaines actions seront donc susceptibles de fluctuer.